

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 janvier 2012

DCM N° 12-01-13

Objet : Dénomination de voies publiques.

Rapporteur : M. FONTE, Adjoint au Maire

Dans le cadre de la construction du programme urbain de la ZAC du Parc du Technopôle et de l'aménagement des voiries du quartier, il convient d'attribuer un nom à deux nouvelles rues.

Les principes de l'hodonymie messine s'appuient sur les règles principales suivantes : sont retenues pour une dénomination de rues « les personnalités locales ou nationales» qui se sont particulièrement illustrées en occupant des situations considérables, qui ont contribué au développement des arts, lettres, sciences et de l'industrie, ou bien encore qui ont été bienfaiteurs de la cité. S'ajoutent aux noms d'individus ou de groupes de personnes, les évènements et les institutions qui ont marqué l'histoire de la ville et de la Nation.

Ainsi il convient de rendre honneur par une dénomination aux personnalités suivantes :

Valentin BOUSCH (Strasbourg fin XVème siècle-Metz 1541)

Maître verrier et peintre sur vitraux. Travailla notamment à la Cathédrale de Metz (verrières du chœur et du bras sud du transept).

Les Frères PRILLOT

Photographes messins, témoins de Metz au XIXème siècle. Leurs clichés immortalisèrent les moments forts de l'histoire politique de la cité, son architecture, son urbanisation, ses vieux quartiers et la vie de ses habitants.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les commissions compétentes,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- 1) De dénommer à Metz-Grisy Technopôle, rue articulée sur l'avenue de Strasbourg à ses deux extrémités :
- rue Valentin BOUSCH

- 2) De dénommer à Metz-Grisy Technopôle, rue articulée sur la précédente citée :
- rue des Frères PRILLOT.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Pour le Maire
L'Adjoint délégué
Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM : ARCHIVES

Commissions : Affaires culturelles

Référence nomenclature «ACTES» : 9.1

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 44

Absents : 11

Dont excusés : 11

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ